



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le douze mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 11 mars 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Armandine BEAUGIER, Christian BENESSE, Muriel BERGES, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marie DOUTHE, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Francine COUDROY, Véronique TOUYA

Pouvoirs :

Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Michèle PROSPER a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	19
Pouvoirs	4
Votants	23

N° 20260312-024

EHPAD RESIDENCE MAA - ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2025

VU l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui a introduit en 2017 une réforme tarifaire pour les EHPADs, ayant conduit à une évolution du cadre budgétaire applicable à ces établissements.

Considérant que l'exécution budgétaire de l'EHPAD ne se retrace plus en la forme d'un « Compte Administratif », mais donne lieu à l'établissement d'un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses – ERRD (article R. 314-240 du CASF), voté au vu du compte de gestion présenté par le Comptable (article R. 314-240 III du CASF)

L'exécution du Budget de l'EHPAD Résidence de Maa, Budget annexe à celui du CIAS du Pays Tarusate, pour l'exercice 2025 est arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	182 199.22 €	3 858 052.37 €
Recettes	20 221.84 €	3 702 524.68 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	- 161 977.38 €	- 155 527.69 €

Le tableau de passage des résultats à la CAF (Capacité d'Auto Financement) montre les éléments suivants :

(Pour rappel, le total des charges est diminué des comptes 675 « valeurs comptables des éléments d'actif cédés » et compte 68 « dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ».

Le total des recettes est diminué des comptes 775 « produits des cessions d'éléments d'actif » et 777 « quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » et 78 « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »).

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)						
	Comptes	Prévisions	Réalisations	Ecart réalisations/ prévisions (€)	Ecart réalisations/ prévisions (%)	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		- 501 872,00 €	- 155 527,69 €	346 344,31 €	-69,01%	
+ Flux Internes (charges)		244 070,00 €	239 600,32 €	- 4 469,68 €	-1,83%	
+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	- €	- €	- €	0,00%	
+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	243 070,00 €	239 600,32 €	- 3 469,68 €	-1,43%	
+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	- €	- €	- €	0,00%	
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	- €	- €	- €	0,00%	
+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	- €	- €	- €	0,00%	
+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	- €	- €	- €	0,00%	
+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	- €	- €	- €	0,00%	
+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	1 000,00 €	- €	- 1 000,00 €	-100,00%	
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	- €	- €	- €	0,00%	
+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	- €	- €	- €	0,00%	
- Flux Internes (produits)		36 550,00 €	38 925,12 €	2 375,12 €	6,50%	
- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	- €	- €	- €	0,00%	
- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	36 550,00 €	38 113,63 €	1 563,63 €	4,28%	
- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	- €	- €	- €	0,00%	
- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	- €	- €	- €	0,00%	
- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	- €	- €	- €	0,00%	
- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	- €	- €	- €	0,00%	
- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	- €	- €	- €	0,00%	
- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	- €	- €	- €	0,00%	
- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	- €	811,49 €	811,49 €	0,00%	
- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	- €	- €	- €	0,00%	
- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	- €	- €	- €	0,00%	
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)		- 294 352,00 €	45 147,51 €	339 499,51 €	-115,34%	
Dont montant affectant le FRI		206 520,00 €	201 486,69 €	- 5 033,31 €	-2,44%	
Dont montant affectant le FRE		- 500 872,00 €	- 156 339,18 €	344 532,82 €	-68,79%	

Le résultat est une CAF de 45 147.51€

Tableau de passage des résultats à la CAF :

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025					
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	501 872,00 €	155 527,69 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	244 070,00 €	239 600,32 €	36 550,00 €	38 113,63 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	811,49 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	244 070,00 €	239 600,32 €	538 422,00 €	194 452,81 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (et 1-2-3)	- €	45 147,51 €	294 352,00 €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (et 1-2-3)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	1,22%	8,50%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025					
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	294 352,00 €	- €	- €	45 147,51 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	149 292,00 €	149 291,15 €	- €	- €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	79 500,00 €	32 908,07 €	20 200,00 €	20 221,84 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	523 144,00 €	182 199,22 €	20 200,00 €	65 369,35 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	502 944,00 €	116 829,67 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	523 144,00 €	182 199,22 €	523 144,00 €	182 199,22 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

**FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2025**

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2025	52 403,02 €	52 403,02 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 502 944,00 €	- 116 829,87 €
FRNG au 31 décembre 2025	- 450 540,98 €	- 64 426,85 €

Le résultat est un prélèvement sur le fonds de roulement de **116 829.87€**

Quant à l'exploitation :

L'ERRD (présentation budgétaire de l'EHPAD) exige une ventilation de ce résultat selon les trois sections tarifaires que sont hébergement, dépendance et soin.

SYNTHESE DEPENSES RECETTES FONCTIONNEMENT EN TERNAIRE

FONCTIONNEMENT - DEPENSES - ERRD 2025						
Compte	Intitulés	Hébergement	Dép	Soins	TOTAL	COMMENTAIRES
	TOTAL GROUPE I	480 262,58 €	29 222,52 €	26 236,42 €	535 721,52 €	
	TOTAL GROUPE II	1 060 685,80 €	540 673,20 €	1 200 745,05 €	2 802 104,05 €	
	TOTAL GROUPE III	448 913,70 €	17 492,80 €	53 820,30 €	520 226,80 €	
	TOTAL DEPENSES	1 989 862,08 €	587 388,52 €	1 280 801,77 €	3 858 052,37 €	

FONCTIONNEMENT - RECETTES - ERRD 2025						
Compte	Intitulés	Heb	Dép	Soins	TOTAL	COMMENTAIRES
	TOTAL GROUPE I	1 562 802,94 €	572 020,37 €	1 046 073,73 €	3 180 897,04 €	
	TOTAL GROUPE II	272 252,84 €	53 770,42 €	74 579,26 €	400 602,52 €	
	TOTAL GROUPE III	113 069,57 €	510,00 €	7 445,55 €	121 025,12 €	
	TOTAL RECETTES	1 948 125,35 €	626 300,79 €	1 128 098,54 €	3 702 524,68 €	

RESULTAT	-41 736,73 €	38 912,27 €	-152 703,23 €	-155 527,69 €	
-----------------	---------------------	--------------------	----------------------	----------------------	--

Reprise d'exédent ou de déficit N-1	0,00 €	-00 €	-00 €	-00 €	
--	---------------	--------------	--------------	--------------	--

RESULTAT après Reprise de l'excent N-1	-41 736,73 €	38 912,27 €	-152 703,23 €	-155 527,69 €	
---	---------------------	--------------------	----------------------	----------------------	--

Il est donc constaté un résultat comptable 2025 à affecter de **- 155 527.69€** réparti de la façon suivante :

- Section Hébergement : **- 41 736.73€.**
- Sections Dépendance & Soins : **- 113 790.96€.**
 - Dont dépendance : **+ 38 912.27€**
 - Dont soins : **-152 703.23€**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **ADOpte A L'UNANIMITE,**

ARTICLE 1 :

A APPROUVER l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 de l'EHPAD Résidence de Mâa – budget annexe du CIAS Pays Tarusate,

ARTICLE 2 :

A VALIDER l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 de l'EHPAD Résidence de Mâa – budget annexe du CIAS Pays Tarusate,

ARTICLE 3 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,



ARTICLE 4 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 17 MARS 2026

Patricia LOUBERE

La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.